|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **22ème réunion, Genève, 9-12 mai 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
|  | | **Document TDAG17-22/DT/4-F** |
|  | | **10 mars 2017** |
|  | | **Original:** **anglais** |
| Président du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur  le plan stratégique, le plan opérationnel et la Déclaration | | |
| AVANT-PROJET DE CONTRIBUTION DE L'UIT-D AU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UIT  POUR LA PÉRIODE 2020-2023 | | |
|  | | |
| **Résumé:**  Le présent document contient l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023.  Ce document est une version révisée de l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 qui a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG‑SPOPD) et a été soumis à la 15ème réunion du GCDT en avril 2015 en tant que rapport d'activité. Les modifications tiennent compte des orientations fournies par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/10](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0010/fr).  Le GCDT, qui s'est réuni du 16 au 18 mars 2016, a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Aucune modification n'a été proposée avant ce délai.  Après sa soumission à la 16ème réunion du GCDT, le document a été soumis en tant que contribution aux six Réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17). A cinq des RPM, le document a été accueilli favorablement et il a été convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur le Plan stratégique au niveau régional afin de soumettre une contribution régionale sur le Plan stratégique au GCDT et à la CMDT-17.  **Suite à donner:**  Le CG-SPOPD et le GCDT sont invités à examiner le présent document et à soumettre toute contribution supplémentaire qu'ils jugeront nécessaire. Les résultats de la 17ème réunion du GCDT seront soumis aux membres en tant que document de référence pour l'élaboration de leur contribution à la CMDT-17.  **Références:**  [TDAG16-21/10](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0010/) | | |

Résumé

Le présent document est une version révisée de l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 qui a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le plan stratégique, le plan opérationnel et la Déclaration, qui a été soumis au GCDT à sa quinzième réunion en tant que rapport d'activité ([Document 28](https://www.itu.int/md/D14-TDAG20-C-0028/en)). Le GCDT à sa 15ème réunion a approuvé ce rapport d'activité et demandé au Groupe de poursuivre ses travaux en se fondant sur le projet de plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2020-2023 et, en particulier, de fournir des références aux Objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'aux grandes orientations du SMSI, suite à leur examen ultérieur, en 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Suite à ces demandes, on trouvera dans l'Annexe A du présent document les projets d'objectifs et de résultats en ce qui concerne la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 ainsi que des références au plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019, ainsi qu'aux ODD approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 et aux grandes orientations du SMSI figurant dans le Plan d'action de Genève, compte tenu de la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015. Le document comporte également quelques modifications de forme mineures destinées à rationaliser encore le projet de contribution de l'UIT‑D au Plan stratégique de l'UIT.

Ces révisions tiennent également compte des indications fournies par le Groupe de travail par correspondance sur le plan stratégique, le plan opérationnel et la Déclaration à sa réunion de 2016, telles qu'elles figurent dans le Document 10 du GCDT.

Vous trouverez ci-joint pour information quatre Annexes supplémentaires: l'Annexe B donne les 17 objectifs de développement durable, l'Annexe C donne les 11 grandes orientations du SMSI, l'Annexe D est la matrice SMSI-ODD[[1]](#footnote-1), et l'Annexe E est le plan stratégique de l'UIT‑D pour la période 2016-2019.

Comme l'a noté le GCDT à sa 15ème réunion, le présent projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 comporte quatre objectifs conformes aux trois points suivants:

1) Ce projet, plus axé sur les résultats que le plan stratégique pour la période actuelle (2016‑2019), a été élaboré conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats.

2) Il **conserve l'ensemble des éléments** ayant été adaptés du plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019, et intègre les références aux résultats et produits correspondants du plan stratégique actuel. En outre, le plan stratégique pour la période 2016-2019 est présenté dans l'Annexe E à des fins de référence.

3) Les cinq objectifs actuels du plan stratégique pour la période 2016-2019 sont présentés sous forme de quatre objectifs qui utilisent une formulation accessible aussi bien aux membres de l'UIT et aux parties prenantes qu'au grand public, afin que des personnes qui ne participent pas actuellement aux activités de l'UIT-D puissent s'y associer. L'objectif de la présente contribution est de simplifier la formulation utilisée dans le plan stratégique actuel et, entre autres, d'éviter les éventuels doubles emplois.

Après sa soumission à la 16ème réunion du GCDT, le document a été soumis en tant que contribution aux six Réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17). A cinq RPM, le document a été accueilli favorablement et il a été convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur le Plan stratégique au niveau régional afin de soumettre une contribution régionale sur le Plan stratégique au GCDT et à la CMDT-17.

Suite à donner

Le CG-SPOPD et le GCDT sont invités à examiner le présent document et à soumettre toute contribution supplémentaire qu'ils jugeront nécessaire. Les résultats de la 17ème réunion du GCDT seront soumis aux membres en tant que document de référence pour l'élaboration de leur contribution à la CMDT-17.

Projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: objectifs, résultats et produits

| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement économique et la protection de l'environnement |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT.  **D.1-2**: Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI.  **D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC. | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre  **D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces, à élaborer des stratégies et à développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.  **D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence. | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.  **D.3-2:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.  **D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC  **D.3-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement. | **D.4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.  **D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance.  **D.4-3:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.  **D.4-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets. |
| Produits | **D.1-1** Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT  **D.1-2** Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM  **D.1-3** Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT  **D.1-4** Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des Commissions d'études  **D.1-5** Plates-formes pour la coordination régionale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF) *nouveau*  **D.1-6:** Plates-formes pour les partenariats, produits et services | **D.2-1** Produits et services relatifs aux infrastructures de télécommunication/TIC, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre  **D.2-2** Produits et services visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC  **D.2-3** Produits et services relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence | **D.3-1** Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC  **D.3-2** Produits et services relatifs aux statistiques sur les télécommunications/TIC **D.3-3** Produits et services relatifs à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles  **D.3-4** Produits et services relatifs à l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC | **D.4-1** Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, PEID, PDSL et aux pays dont l'économie est en transit  **D.4-2** Produits et services relatifs aux applications TIC  **D.4-3** Produits et services relatifs à l'inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers  **D.4-4** Produits et services relatifs aux applications TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets |

Annexe A

Projet de contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: objectifs, résultats, ODD et grandes orientations du SMSI

| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Cadre favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement économique et la protection de l'environnement |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT.  *Tiré des résultats D.1-1 à D.1-6 et D.1-8 à D.1-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11  **D.1-2**: Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI.  *Repris du résultat D.1-7 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11  **D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC.  *Tiré des résultats D.1-13 et D.1-14 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11 | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.  *Tirés des résultats D.2.3-D.2.6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C9 et C11  **D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces, à élaborer des stratégies et à développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.  *Tiré des résultats D.3-1 à D.3.-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 4, 9, 11 et 16 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C5  **D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence.  *Tiré des résultats D.5-4 à D.5-7 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 9, 11 et 13 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2 et C7 | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.  *Tiré des résultats D.2-1 et D.2-2 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C6  **D.3-2:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.  *Tiré des résultats D.4-4 et D.4-5 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1- 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 - C11  **D.3-3**: : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC.  *Tiré des résultats D.4-1 à D.4-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C4  **D.3-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement  *Tiré des résultats D.2-7 et D.2-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C11 | **D-4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.  *Tiré des résultats D.4-9 à D.4-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C6 et C7  **D.4-2** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance. *Tiré des résultats D.3-4 à D.3-6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 2, 3, 4, 6, 7 et 11 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7  **D.4-3:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.  *Tiré des résultats D.4-6 à D.4-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 4, 5, 8, 10, 11 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C3, C4, C6, C7 et C8  **D.4-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets.  *Tiré des résultats D.5-1 à D.5-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 3, 5, 11 et 13 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7 |

## Annexe B: Pour information

## Objectifs de développement durable

|  |
| --- |
| Objectifs de développement durable  Approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies |
| Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde |
| Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable |
| Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge |
| Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie |
| Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles |
| Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (6.a, 6.b) |
| Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes à un coût abordable |
| Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous |
| Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre |
| Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables |
| Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables |
| Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions |
| Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable |
| Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
| Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous |
| Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser |

**Le projet de contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 définit les liens entre, d'une part, les objectifs et résultats du plan stratégique de l'UIT‑D et, d'autre part, les ODD pertinents et les cibles correspondantes ainsi que les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), comme l'avait demandé le GCDT à sa quinzième réunion. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 comporte 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles (voir** <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sustainabledevelopmentgoals>).

## Annexe C: Pour Information

## Grandes orientations du SMSI

|  |
| --- |
| Grandes orientations du SMSI |
| С1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement |
| С2. L'infrastructure de l'information et de la communication |
| C3. Accès à l'information et au savoir |
| C4. Renforcement des capacités |
| C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC |
| C6. Créer un environnement propice |
| C7. Applications des TICAdministration électroniqueCommerce électroniqueTéléenseignementTélésantéCybertravailCyberécologieCyberagricultureCyberscience |
| C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux |
| C9. Médias |
| C10. Dimensions éthiques de la société de l'information |
| C11. Coopération internationale et régionale |

**Annexe D: Pour Information**

L'Annexe D est la matrice grandes orientations du SMSI-ODD qui a été adoptée par tous les organes des Nations Unies faisant office de coordonnateurs des grandes orientations du SMSI ainsi que par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information au Forum 2015 du SMSI.

**Matrice grandes orientations du SMSI-ODD (en un coup d'œil)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 | Adminis. électro-nique | Commerce électronique | Téléensei-gnement | Télé-santé | | Cyber-travail | Cyber-écologie | Cyber-agriculture | Cyber-science | C8 | C9 | C10 | C11 |
| **ODD 1** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 2** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 3** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 4** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 5** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 6** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 7** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 8** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 9** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 10** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 11** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 12** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 13** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 14** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 15** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 16** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ODD 17** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

# Matrice ODD (avec les cibles) et grandes orientations du SMSI

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif de développement durable** | **Grande orientation du SMSI correspondant** |
| **Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (1.4, 1.5, 1.b)** | C1, C2, C3, C4, C5, C7 commerce électronique, C7télésanté, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10 |
| **Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (2.3, 2.4, 2.5, 2.a)** | C3, C4, C6, C7 commerce électronique, C7 télésanté, C7 cyberagriculture, C8, C10 |
| **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (3.3, 3.7, 3.8, 3.b, 3.d)** | C1, C3, C4, C7 télésanté, C7 cyberagriculture, C10 |
| **Objectif 4. Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous (4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7)** | C3, C4, C5, C6, C7 téléenseignement, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C8, C10 |
| **Objectif 5. Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (5.5, 5.6, 5.b)** | C1, C3, C4, C5, C6, C7 commerce électronique, C7 télésanté, C7 cyberagriculture, C9, C10 |
| **Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (6.a, 6.b)** | C3, C4, C7 cyberscience, C8 |
| **Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables (7.1, 7.a, 7.b)** | C3, C5, C7 cyberscience |
| **Objectif 8. Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous (8.1, 8.2, 8.3, 8.5, 8.9, 8.10)** | C2, C3, C5, C6, C7 commerce électronique, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C8, C10 |
| **Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation (9.1, 9.3, 9.4, 9.a, 9.c)** | C2, C3, C5, C6, C7 administration électronique, C7 commerce électronique, C7 cyberécologie, C7 cyberagriculture, C9, C10 |
| **Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (10.2, 10.3, 10.c)** | C1, C3, C6, C7 cybertravail, C10 |
| **Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.b)** | C2, C3, C5, C6, C7 cyberécologie, C8, C10 |
| **Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables (12.6, 12.7, 12.8, 12.a, 12.b)** | C3, C4, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C8, C9, C10 |
| **Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (13.1, 13.2, 13.3, 13.b)** | C3, C4, C7 cyberécologie, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10 |
| **Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines (14.a)** | C3, C4, C7 cyberécologie, C7 cyberscience |
| **Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité** | C3, C7 cyberécologie, C7 cyberscience |
| **Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.10, 16.a, 16.b)** | C1, C3, C4, C5, C6, C7 administration électronique, C9, C10 |
| **Objectif 17. Renforcer les moyens du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (17.6, 17.8, 17.9, 17.11, 17.14, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)** | C1, C3, C4, C5, C6, C7 administration électronique, C7 commerce électronique, C7 télésanté, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10, C11 |

# 

# Matrice grandes orientations du SMSI et ODD

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Grandes orientations du SMSI | | ODD |
|  | C1: Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement | Objectif 1, 3.8, 3.d, Objectif 5, 10.c, 16.5, 16.6, 16.10, 17.18 |
|  | C2: L'infrastructure de l'information et de la communication : fondement essentiel société de l'information inclusive | 1.4, 8.2, 9.1, 9.a, 9.c, 11.5, 11.b |
|  | **C3: L'accès à l'information et au savoir** | Objectif 1, Objectif 2, Objectif 3, Objectif 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 8, Objectif 9, Objectif 10, Objectif 11 Objectif 12, Objectif 13, Objectif 14, Objectif 15 Objectif 16, Objectif 17 |
|  | C4: Le renforcement des capacités | 1.b, 2.3, 3.7, 3.b, 3.d, 4.4, 4.7, 5.5, 5.b, 6.a, 12.7, 12.8, 12.a, 12.b, 13.2, 13.3, 13.b, 14.a, 16.a, 17.9, 17.18 |
|  | C5: Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC | 1.4, 4.1, 4.3,  **4.5**, 5.b, 7.1, 7.a, 7.b, 8.1, 9.1, 9.c, 11.3, 11.b, 16.2, 17.8 |
|  | C6: Créer un environnement propice | 2.a, 4.4, 5.b, 8.2, 8.3, 9.1, 9.c, 10.3, 11.3, 11.b, 16.3, 16.6, 16.7, 16.10, 16.b, 17.6, 17.14, 17.16 |
|  | C7 Applications des TIC i. Administration électronique | 9.c, 16.6, 16.7, 16.10, 17.8 |
|  | C7 Applications des TIC : ii. Commerce électronique | 1.4, 2.3, 5.b, 8.3, 8.9, 8.10, 9.3, 17.11 |
|  | C7 Applications des TIC : iii. Téléenseignement | Objectif 4 |
|  | C7 Applications des TIC : iv. Télésanté | 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, Objectif 3, 3.3, 3.8, 5.6, 5.b, 17.8, 17.19 |
|  | C7 Applications des TIC : v. Cybertravail | **4.5**, 8.5, 10.2, 12.6, 17.9 |
|  | C7 Applications des TIC : vi. Cyberécologie | 9.4, 11.6, 11.b, 13.1, 13.3, 13.b, Objectif 14, Objectif 15 |
|  | C7 Applications des TIC : vii. Cyberagriculture | 1.5, 2.3, 2.4, 2.a, 3.d, Objectif 4, 5.5, 8.2, 9.1, 9.c, 12.8, 13.1, 13.3, 17.16, 17.17 |
|  | C7 Applications des TIC : viii. Cyberscience | 1.5, 4.7, 6.1, 6.a, 7.a, 13.1, 13.2, 13.3, 14.a, 15.9, 17.6, 17.7 |
|  | C8: Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenue locaux | 2.5, 4.7, 6.b, 8.3, 8.9, 11.4, 12.b |
|  | C9: Médias | 5.b, 9.c, 12.8, 16.10 |
|  | C10: Dimensions éthiques de la société de l'information | 1.5, 2.3, 3.8, 4.7, 5.1, 8.36, 9.1, 10.2, 10.3, 11.3, 12.8, 13.3, 16.7, 16.10, 17.6, 17.7, 17.8, 17.18, 17.19 |
|  | C11: Coopération internationale et régionale | 17.9, 17.16, 17.17 |

## Annexe E: Pour Information

**Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019: objectifs, résultats et produits**

| Objectifs | D.1 Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Promouvoir un environnement propice au développement des TIC et encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et des services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation | D.3 Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que dans le déploiement des applications et des services correspondants | D.4 Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, fournir des données et des statistiques, promouvoir l'inclusion numérique et fournir une assistance ciblée aux pays ayant des besoins particuliers | D.5 Renforcer les mesures relatives à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi que les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes au moyen des télécommunications/TIC |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Projet de Plan stratégique pour l'UIT-D  **D.1-2**: Déclaration de la CMDT  **D.1-3**: Plan d'action de la CMDT  **D.1-4**: Résolutions et Recommandations  **D.1-5**: Questions, nouvelles ou révisées, confiées aux commissions d'études  **D.1-6**: Niveau d'accord accru concernant les domaines prioritaires  **D.1-7**: Evaluation de la mise en œuvre du plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI  **D.1-8**: Identification des initiatives régionales  **D.1-9**: Augmentation du nombre de contributions et de propositions relatives au plan d'action  **D.1-10**: Renforcement de l'examen des priorités, des programmes, des opérations, des questions financières et des stratégies  **D.1-11**: Programme de travail  **D.1-12**: Elaboration minutieuse du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail à soumettre au Directeur du BDT | **D.2-1**: Renforcement du dialogue et de la coopération entre les régulateurs nationaux, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC concernant des questions politiques, juridiques et réglementaires d'actualité, pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de création d'une société de l'information plus inclusive  **D.2-2**: Amélioration des processus de prise de décisions sur des questions politiques et réglementaires et environnement politique, juridique et réglementaire propice au secteur des TIC  **D.2-3:** Renforcement des connaissances et des compétences des pays en vue de planifier, déployer, exploiter et maintenir des réseaux et services TIC durables, accessibles et fiables, y compris l'infrastructure large bande, et amélioration des connaissances relatives à l'infrastructure de transmission large bande dans le monde | **D.3-1:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies en matière de cybersécurité dans le cadre des plans nationaux sur les TIC, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des législations appropriées  **D.3-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à réagir rapidement face aux cybermenaces  **D.3-3**: Renforcement de la coopération, de l'échange d'informations et du transfert de savoir-faire entre les Etats Membres et avec les protagonistes concernés  **D.3-4:** Renforcement de la capacité des pays en matière de planification des cyberstratégies sectorielles nationales pour favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration des applications TIC | **D.4-1:** Renforcement des capacités des Membres en matière de gouvernance internationale de l'Internet  **D.4-2:** Amélioration des connaissances et des compétences des membres de l'UIT concernant l'utilisation des télécommunications/TIC  **D.4-3:** Meilleure sensibilisation au rôle du renforcement des capacités humaines et institutionnelles concernant les télécommunications/TIC et le développement à l'intention des membres de l'UIT  **D.4-4:** Renforcement des informations et des connaissances des décideurs et des autres parties prenantes sur les tendances actuelles et l'évolution des télécommunications/TIC sur la base de l'analyse de statistiques et de données sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables au niveau international | **D.5-1:** Amélioration de la mise à disposition d'informations et de solutions pour les Etats Membres concernant l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets  **D.5-2:** Renforcement des capacités des Etats Membres en matière de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets  **D.5-3:** Elaboration d'une politique en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques  **D.5-4:** Etablissement de systèmes de contrôle et de systèmes d'alerte avancée reposant sur des normes, reliés aux réseaux nationaux et régionaux  **D.5-5:** Collaboration pour faciliter les interventions d'urgence en cas de catastrophe |
|  | **D.1-13**: Renforcement de l'échange de connaissances et du dialogue entre les Etats Membres et les Membres de Secteur (y compris les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur) concernant les nouvelles questions en matière de télécommunication/TIC au service du développement durable  **D.1-14**: Renforcement de la capacité des Membres de mettre au point et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques relatives aux TIC, ainsi que de définir des méthodes et des approches permettant de développer et de déployer les infrastructures et les applications | **D.2-4:** Renforcement des connaissances et des compétences des pays pour qu'ils participent et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de recommandations UIT et mettent en place des programmes de conformité et d'interopérabilité durables et appropriés, sur la base des recommandations de l'UIT, aux niveaux national, régional et sous-régional, en encourageant l'établissement de systèmes d'accords de reconnaissance mutuelle et/ou en créant des laboratoires de tests, selon qu'il conviendra  **D.2-5:** Renforcement des connaissances et des compétences des pays dans les domaines de la planification et de l'assignation des fréquences, de la gestion du spectre et du contrôle des émissions, de l'utilisation efficace d'outils de gestion du spectre et de la mesure et de la réglementation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques  **D.2-6:** Renforcement des connaissances et des compétences des pays concernant le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et l'efficacité des travaux postérieurs à la transition, et efficacité de la mise en œuvre des lignes directrices élaborées | **D.3-5**: Renforcement de la capacité des pays à tirer parti des applications TIC/mobiles pour améliorer la prestation de services à valeur ajoutée dans des domaines hautement prioritaires (p. ex. santé, gouvernance, éducation, paiements, etc.) afin de résoudre efficacement différents problèmes en matière de développement durable par le biais d'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé  **D.3-6**: Amélioration de l'innovation, des connaissances et des compétences des institutions nationales en matière d'utilisation des TIC et du large bande au service du développement | **D.4-5:** Renforcement du dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données sur les télécommunications/TIC et renforcement des capacités et des compétences des producteurs de statistiques sur les télécommunications/TIC en vue de la réalisation de collectes de données au niveau national sur la base de normes et de méthodologies internationales  **D.4-6:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des lignes directrices en matière d'inclusion numérique, afin de garantir l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes ayant des besoins particuliers et l'utilisation des télécommunications/TIC pour l'autonomisation socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers  **D.4-7:** Renforcement de la capacité des Membres à assurer aux personnes ayant des besoins particuliers une formation à l'utilisation des outils numériques et une formation à l'utilisation des télécommunications/TIC pour le développement socio-économique | **D.5-6:** Conclusion de partenariats avec les organisations concernées pour l'utilisation de systèmes de télécommunication/TIC aux fins de la planification préalable aux catastrophes, de la prévision et de la détection des catastrophes, ainsi que de l'atténuation de leurs effets  **D.5-7:** Amélioration de la sensibilisation à l'importance que revêt la coopération aux niveaux régional et international pour faciliter l'accès aux informations relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC en situation d'urgence |
|  |  |  |  |
|  |  | **D.2-7:** Renforcement de la capacité des Membres d'intégrer l'innovation dans le secteur des TIC dans leurs programmes nationaux de développement  **D.2-8:** Renforcement des partenariats public-privé pour promouvoir le développement des télécommunications/TIC |  | **D.4-8:** Renforcement des capacités des Membres en matière d'utilisation des télécommunications/TIC aux fins du développement socio-économique des personnes ayant des besoins particuliers, y compris la mise en œuvre de programmes de télécommunication/TIC pour favoriser l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise  **D.4-9:** Amélioration de l'accès aux TIC et de leur utilisation dans les pays en développement PMA, PDSL, PEID, et pays dont l'économie est en transition  **D.4-10:** Renforcement des capacités des pays en développement PMA, PDSL et PEID en matière de développement des télécommunications/TIC |  |
| Produits | **D.1-1** Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)  **D.1-2** Réunions préparatoires régionales (RPM)  **D.1-3** Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)  **D.1-4** Commissions d'études | **D.2-1** Cadres politiques et réglementaires  **D.2-2** Réseaux de télécommunication/TIC, y compris conformité et interopérabilité et réduction de l'écart en matière de normalisation  **D.2-3** Innovation et partenariats | **D.3-1** Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC  **D.3-2** Applications et services TIC | **D.4-1** Renforcement des capacités  **D.4-2** Statistiques sur les télécommunications/TIC  **D.4-3** Inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers  **D.4-4** Assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en développement sans littoral (PDSL) | **D.5-1** TIC et changements climatiques: adaptation aux effets des changements climatiques et atténuation de ces effets  **D.5-2** Télécommunications d'urgence |
| Les produits ci-après résultant des activités des organes directeurs de l'UIT contribuent à la réalisation de tous les objectifs de l'Union:  – Décisions, résolutions, recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiaires  – Décisions et résolutions du Conseil et résultats des travaux des groupes de travail du Conseil | | | | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour un complément d'information sur la matrice SMSI-ODD, veuillez vous reporter à l'adresse [www.wsis.org/sdg](http://www.wsis.org/sdg). [↑](#footnote-ref-1)